

Plan des Déplacements Urbains du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la Loi sur l'Air, le Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon a établi un PDU.

Le projet, arrêté par le Conseil Syndical du TGB le 29 mars dernier, nous est soumis pour avis.

Le projet élaboré (le District du Grand Besançon en étant le maître d'oeuvre choisi par le TGB), en parfaite concertation avec celui de la Ville tant au niveau politique qu'au niveau technique :

- retient un partage des rôles entre les différentes autorités organisatrices des transports,
- définit une complémentarité dans les chaînes des déplacements,
- s'oriente vers l'organisation de «rabattement» vers des interfaces bus / fer ou bus / bus localisés dans les gares SNCF existantes ou à créer (haltes nouvelles) ou dans des pôles d'échanges routiers couplés aux parcs relais.

Dans ce domaine, la croix ferroviaire a un rôle majeur que les études lancées préciseront.

- localise les pôles d'interface / parcs relais de manière identique à celui du PDU de Besançon.

Si les deux PDU sont bien deux projets complémentaires, leurs mises en oeuvre interviendront dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération, notamment avec la prise par cette dernière de la compétence transports rendue obligatoire par la Loi.

Un acte sera nécessaire pour fondre ces deux PDU en un seul, applicable avec les moyens et une planification d'agglomération.

Il est souligné que le PDU du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon est essentiellement prescripteur, ce syndicat n'ayant quasiment aucune compétence de réalisations.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Besançon est appelé à émettre un avis favorable sur le projet de PDU du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.